



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 02 juillet 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 14**  
**Nombre de procuration : 04**

**Extrait n°BC-07-2024-206**

**Objet : Approbation du plan de financement de l'opération « Plan de communication sur les missions SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) et DFAP (Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers).**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

## Le Bureau Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) réalise le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, qui sont tous obligatoires et pour certains indispensables dans le cadre de procédures visées, telles que les ventes immobilières ou les permis de construire. Les autres contrôles sont à l'initiative et à la charge du propriétaire (contrôles de bon fonctionnement systématiques, contrôle de bonne exécution, contrôle de conception dans le cadre d'une réhabilitation) ;

**Considérant** que le SPANC a aussi pour mission d'informer et d'apporter des conseils aux usagers, notamment sur les différents systèmes ANC (assainissement Non Collectif), le fonctionnement et l'entretien ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a signé avec l'Office De l'Eau (ODE) une convention de co-financement dans le cadre du Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers (DFAP) permettant d'aider des particuliers situés dans des zones à enjeux, à réhabiliter leur système ANC en cas de non-conformité ;

**Considérant** qu'afin de remédier au manque d'information concernant les obligations des propriétaires relatives aux contrôles ou à l'entretien des installations d'ANC et des aides dont ils pourraient bénéficier, une stratégie de communication est proposée visant à :

- Communiquer sur les missions de CAP Nord Martinique en matière d'ANC,
- Communiquer sur les obligations des propriétaires à l'égard du SPANC et de leur système ANC,
- Accompagner et conseiller les particuliers dans leurs démarches de mise en œuvre de réhabilitation ou d'entretien de leur système d'ANC,
- Faire connaître le Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers (DFAP) ;

**Considérant** qu'afin d'atteindre un maximum d'administrés, il est proposé de baser le plan de communication sur différents supports :

- Papiers (plaquettes d'informations générales, flyers d'informations spécifiques, affiches à placer dans les mairies et lieux stratégiques),
- Presse,
- Publicité,
- Émission télé ;

**Considérant** le plan de financement du plan de communication sur les missions SPANC et DFAP proposé ci-après :

### Dépenses

Panneaux chantier en acier ou autre matière	741,00 €
Flyer thématique « vidange » / Affiche	1 500,00 €
France Antilles « dossier environnement »	2 062,00 €
Campagne de communication France TV publicité	18 000,00 €
Émission TV An Tjè Péyi A	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 803,00 €</b>

**Recettes**

ODE	40%	10 321,20 €
OFB	60%	15 481,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>25 803,00 €</b>

**Considérant** que les membres de la Commission Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'Eau, réunis le mardi 23 avril 2024, ont émis un avis favorable sur la stratégie de communication et sur le budget prévisionnel présenté pour 2024 ;

**Considérant** que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances, réunis le mercredi 19 juin 2024, ont émis un avis favorable sur la stratégie de communication et sur le budget prévisionnel présenté pour 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**D'approuver** le plan de financement pour l'opération relative au « Plan de communication sur les missions SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) et DFAP (Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers) » comme suit :

**Dépenses**

Panneaux chantier en acier ou autre matière	741,00 €
Flyer thématique « vidange » / Affiche	1 500,00 €
France Antilles « dossier environnement »	2 062,00 €
Campagne de communication France TV publicité	18 000,00 €
Émission TV An Tjè Péyi A	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 803,00 €</b>

**Recettes**

ODE	40%	10 321,20 €
OFB	60%	15 481,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>25 803,00 €</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT